



# DÉPISTAGE DES TROUBLES SENSORIELS

Les troubles sensoriels peuvent constituer un véritable handicap pour l'enfant, surtout s'ils ne sont pas détectés à temps et si aucun soin n'est mis en place pour les corriger.

Ils peuvent entraîner des retards dans les apprentissages mais aussi dans le développement de l'enfant, un repli sur soi, et une difficulté d'intégration sociale et professionnelle dans l'avenir.

En Hauts-de-France, les enjeux sont forts en matière d'amblyopie, de strabisme avant 2 ans mais aussi d'accès aux soins : en effet, les délais de prise en charge des troubles visuels peuvent aller jusqu'à 9 mois.

Pris à temps, ils peuvent être corrigés et une solution peut être apportée à l'enfant et aux parents.

## OBJECTIFS

- Proposer des dépistages des troubles sensoriels lors des bilans 4 ans et 6 ans, en lien avec l'Éducation nationale et la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ;
- Accompagner les familles dans l'accès à des soins de qualité.

## DÉROULEMENT

APRIS\*1 travaille depuis de nombreuses années en systématisant le repérage des troubles sensoriels (PMI, écoles) et en organisant le suivi des enfants dépistés, avec notamment un accompagnement des familles dans la prise de rendez-vous avec le professionnel de santé.



### FORMAT

Dépistage



### PUBLIC

Enfants



### PARTENAIRES

ACSÉ\*2, APRIS  
ARS Hauts-de-France  
Association A propos  
Association Parlons-en  
Conseil départemental du Pas-de-Calais  
CPAM\*3 Artois et Côte d'Opale  
Éducation nationale  
PEPS 62\*4, URPS ML\*5



### INTERVENANTS

APRIS (ophtalmologiste, orthoptiste, orthophoniste)

\*1 Association pour la Prévention et la Réduction des Inégalités de Santé

\*2 Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances

\*3 Caisse Primaire D'assurance Maladie

\*4 Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public

\*5 Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux